

Montauban de Bretagne,  
le 21/02/2020

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A qui de droit,

Je, soussigné, M. François GARNIER, agissant en qualité de Dirigeant de l'entreprise BREIZH INTERIM

J'atteste sur l'honneur que s'agissant du calcul de l'Index de l'Egalité Professionnelle :

- a. L'index a été calculé et transmis aux services de l'inspection du travail par le biais du formulaire en ligne, depuis le site du ministère du travail en date du 21/02/2020
- b. Il en ressort que l'index n'est pas calculable car les effectifs concernés par ce calcul représentent moins de 40% de l'effectif total
- c. Cette attestation sur l'honneur est publiée sur le site internet de l'entreprise [www.breizhinterim.com](http://www.breizhinterim.com) le 21/02/2020 en page de la FAQ

François GARNIER  
Dirigeant

  
**BREIZH INTERIM**  
Z.A. de la Gautrais - 6 rue des Tisserands  
35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE  
Tél. 02 99 06 15 55 - Fax 02 99 06 27 70  
SIRET 441 368 552 00077 - APE 7820Z - SAS au capital de 100 000 €

ⓑ Agence de **Montauban**

Zone de la Gautrais - 6, rue des Tisserands - BP 46053 - 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE  
T. 02 99 06 15 55 - F. 02 99 06 27 70  
[montauban@breizhinterim.com](mailto:montauban@breizhinterim.com)